



Succesion de cdd et contrat d interim et rupture cdi

Par **titico**, le **06/12/2012** à **11:44**

bonjour ,rnje vous contacte afin de vous demander une information.rnSalarié en cdd d'une société O de janvier 2009 à juin 2010 comme promoteur des ventes , cette société o m' a appliqué un délai de carence de six mois de juillet 2010 à décembre 2010.rnDe juillet 2010 à décembre 2010 ,elle m' a fait travaillé par une société d'intérim au poste de merchandiseur de manière régulière avec des cdd de courtes durées (visite toutes les semaines sur les meme periodes pendant six mois,la mission exercée étant la meme que celle exercée de 01 2009 à 06 101) .rn A noter que sur cette période , cette société Oa rembauché à mon ancien poste un salarié lui aussi en CDD en changeant uniquement le nom du poste ,le contenu étant le meme.rnPuis en janvier 2011 , cette société O m'a rémbauché en cdd pour 18 mois en tant que promoteur des ventes jusqu'au 23 juin 2012(2 contrats cdd successifs).rnDonc à partir de fin juin 2012 jusque fin octobre 2012 ,la société O m' a à nouveau fait travaillé via une société d intérim de manière régulière tous les mois (motif de la mission :lutte antirupture soit la priotité n°1 du metier de promoteur des ventes chez O.rnBien sur ,cette société O a rembauché une personne au poste que j'occupais fin juin 2012 ,en changeant bien sur le nom du poste mais le contenu étant le meme;rnCette société o m'a envoyé un mail pour m informer que je pourrai reprendre le poste fin janvier 2013 après delai de carence.Elle m 'a convoqué pour un entretien au poste d'attaché commercial.Elle ne me recrute pas et m'annonce qu'elle ne me reprendra pas comme promoteur des ventes.rnMa question est donc la suivante :rnPuis je demander que la requalification de mon contrat de travail en CDI compte tenu de cette succession de cdd interim cdd interim au meme poste ?rnCette société ne me proposant pas de me réintégrer en janvier 2013 malgré une proposition , puis je donc dire que je suis licencié pour cause non réelle et sérieuse?rnPuis je demander des indemnités en conséquences ?rnEn vous remericant de votre réponse ,je vous prie d'agrée l'assurance de ma considération distinguéernThierry